



# Le café



## Alimentation & biodéchets

25 janvier 2024





Le café





**Le café**



**1.**

# **Mot d'introduction**

**Chiara de Leonardis**

**Cheffe de pôle achat durable**

**Commissariat Général au  
développement durable**

# 1. Le Guichet vert

---

## Inscription dans le cadre du PNAD

Plan National pour des Achats Durables (PNAD)  
2022-2025 :

- Objectif de **100% de considérations environnementales** dans les marchés publics en 2025
- Action n°7 du PNAD : Renforcer l'offre de facilitateurs sur le volet social et **déployer le volet environnemental**



# 1. Le Guichet vert

## Un service à l'échelle nationale

Le Guichet vert est :

- Un service gratuit de conseil de premier niveau
- A destination de toute structure soumise au code de la commande publique
- Porté par les réseaux régionaux et soutenu par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires



# 1. Le Guichet vert

---

## Modalités

Type de réponses apportées par le Guichet vert :

- Guides ressources, fiches REX, exemples de DCE ;
- Informations sur la réglementation achats durables ;
- Conseils pour le sourcing, etc.



Le Guichet vert **n'est pas** une prestation de conseil juridique ni une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

➤ Cadrage dans la Charte du Guichet vert

➤ Formulaire de saisie du Guichet vert :

<https://tinyurl.com/guichetvert>



**Le café**



**Le GIP Maximilien**



**maximilien**

**Anaëlle MAZIN**

**Chargée de  
mission Guichet  
vert**

# Service public mutualisé d'Administration électronique en Île-de-France



maximilien



Accompagner les acheteurs publics franciliens dans la dématérialisation totale de leurs procédures d'achat



Rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises



Promouvoir les achats responsables

# **Service public mutualisé d'Administration électronique en Île-de-France**



maximilien

## Opérateur public de services numériques

- Accompagner la transformation numérique des administrations, des acteurs publics territoriaux et des entreprises

## Déployer des outils et services mutualisés

- Proposer à des coûts raisonnables des solutions (profil acheteur, parapheur, tiers de transmission, etc.)

## Proposer un accompagnement adapté

- Mettre à disposition des outils et des services en tenant compte de vos spécificités

# Réseau francilien des achats publics responsables



## Accompagnement sur le volet social et environnemental :

- [Ateliers](#) achats responsables trimestriels
- [Boîtes à outils](#) économie circulaire
- Conseils via le [Guichet régional des clauses sociales](#) et le [Guichet vert](#)

## Ressources et informations

- [Site internet](#) du GIP Maximilien
- [Page YouTube](#) du GIP Maximilien
- Espace d'échange sur [la plateforme Rapidd](#) réservé aux acheteurs publics franciliens
- Une [lettre d'information](#) trimestrielle

Pour tous les acheteurs publics franciliens



Le café



# Relais 2D



Relais 2D  
Au service du Développement Durable

## Au service du développement durable

### Relais 2D

---



Accompagner les acheteurs publics bas-rhinois à la prise en compte du développement durable dans les marchés publics (clause sociale et considérations environnementales).



Création et animation d'un groupe de travail de maîtres d'ouvrage en faveur du réemploi (MORE).



Promotion des objectifs de développement durable (ODD) auprès des maîtres d'ouvrage et soutien à toutes structures demandeuses chargées de la mise en œuvre des ODD dans le Grand Est.



Le café



2.

**Contexte**

## 2. Contexte

# L'agriculture : 2e secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France ([Insee](#))

19% des émissions de GES nationales en 2019 (CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O)



Objectifs de la Stratégie nationale bas carbone 2 (2020) :

- Réduction de 19% des émissions de GES de l'agriculture d'ici 2030 par rapport à 2015
- Réduction de 46% à horizon 2050

- Développer une agriculture plus responsable (réduire les émissions de GES, favoriser la biodiversité, etc.)
- Orienter la demande alimentaire vers des produits de qualité et plus écologiques
- Réduire le gaspillage alimentaire

L'agriculture,  
source ET  
solution au  
changement  
climatique



Le café



3.

**Sollicitations &  
réponses apportées**



Le café



# 3.

## **Sollicitations & réponses apportées**

**Cas #1 : Marché de fourniture de denrées alimentaires**

# Marché de fourniture de denrées alimentaires

## Rappel des exigences normatives

Loi EGalim (2018)



#EGalim

- Obligation au 01 janvier 2022 de proposer au minimum **50% de produits durables** dont **20% de produits AB** (en valeur d'achat HT). Cf. [art. L230-5-1](#) du Code rural et de la pêche maritime (art. 24 de la loi EGalim)

## 3. Sollicitations & réponses apportées

---

Cas #1 :  
Fourniture de  
denrées  
alimentaires

# Marché de fourniture de denrées alimentaires

## Rappel des exigences normatives

### Loi EGalim (2018)



#EGalim

- Obligation au 01 janvier 2022 de proposer au minimum **50% de produits durables** dont **20% de produits AB** (en valeur d'achat HT). Cf. [art. L230-5-1](#) du Code rural et de la pêche maritime (art. 24 de la loi EGalim)

### Loi Climat & résilience (2021)



- Les produits durables comprennent désormais ceux issus du **Commerce équitable** (art. 257)
- Ajout d'un sous-objectif de **60% de produits durables pour la viande et le poisson** à compter du **1er janvier 2024** (art. 257)
- Obligation de proposer **au moins un menu végétarien par semaine** (quotidien pour les cantines de l'Etat et des universités)

Pour tout savoir sur le cadre réglementaire, voir [La Réf.](#)

## 3. Sollicitations & réponses apportées

### Cas #1 : Fourniture de denrées alimentaires

### 3. Sollicitations & réponses apportées

---

#### Cas #1 : Fourniture de denrées alimentaires

## Les spécifications techniques & conditions d'exécution

- Alimentation durable (lois Egalim et Climat & Résilience) : part grandissante au fil du marché (?)
  - Toujours noter la mention « **ou équivalent** » dès lors qu'on exige des produits porteurs de labels
- Produits commercialisés en **circuit-court** (maximum 1 intermédiaire entre le producteur et le consommateur – circuit court ≠ local)
- Demander des **produits « de saison »** peut faciliter la réponse aux marchés, plutôt que d'imposer certains produits
- **Bien-être animal** (produits animaux AB, accès à l'extérieur, densité dans les bâtiments, mesures permettant la liberté d'expression du comportement normal de l'espèce, prise en charge en la douleur, etc.)
- **Réduction des emballages** et recours au vrac/à des emballages réemployables/recyclables
- Recours aux modes de transports les moins polluants et **optimisation des livraisons**

**Bonnes pratiques : pensez au sourcing et à l'allotissement !**

↪ Lots de produits issus de l'agriculture biologique, lots de produits de saison, etc. pour faciliter la réponse des acteurs exclusivement en AB par exemple.

### 3. Sollicitations & réponses apportées

#### Cas #1 : Fourniture de denrées alimentaires

## Point de vigilance sur le local

- Demander des produits locaux est **interdit par le Code de la commande publique**.
- Le local n'est pas automatiquement synonyme de « environnementalement responsable », et on parle de « piège du local » ([Born et Purcell, 2006](#) – en anglais):
  - Une exploitation locale peut être fortement utilisatrice d'intrants chimiques de synthèse qui polluent le sol, l'air et l'eau
  - Les transports ne sont responsables que de 19% des émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation, alors que 67% sont dus à la production agricole ([Barbier et al., 2019](#))



Les **transports** sont majoritairement émetteurs de **dioxyde de carbone** (CO<sub>2</sub>) alors qu'en **production agricole**, ce sont les émissions de **méthane** (CH<sub>4</sub>) et de **protoxyde d'azote** (N<sub>2</sub>O) qui sont majoritaires.

Le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O sont des gaz à effet de serre qui durent respectivement 12 ans et 120 ans dans l'atmosphère (en comparaison, le CO<sub>2</sub> reste 100 ans dans l'atmosphère). MAIS ces deux gaz ont un pouvoir de réchauffement global (PRG) bien plus élevé que le CO<sub>2</sub> (cf. tableau ci-dessous).

Gaz	Formule	PRG relatif / CO <sub>2</sub> (à 100 ans)
Gaz carbonique	CO <sub>2</sub>	1
Méthane	CH <sub>4</sub>	25
Protoxyde d'azote	N <sub>2</sub> O	298
Perfluorocarbures	C <sub>n</sub> F <sub>2n+2</sub>	7400 à 12200
Hydrofluorocarbures	C <sub>n</sub> H <sub>m</sub> F <sub>p</sub>	120 à 14800
Hexafluorure de soufre	SF <sub>6</sub>	22800

Source : GIEC, 4<sup>e</sup> rapport d'évaluation, 2007

**Le méthane et le protoxyde d'azote sont respectivement 25 fois et 298 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub> pour l'effet de serre.**

[Source](#)

### 3. Sollicitations & réponses apportées

---

Cas #1 :  
Fourniture de  
denrées  
alimentaires

## Les critères de jugement des offres

- Taux d'alimentation durable
- Prise en compte du bien-être animal (en accord avec l'art. [R2152-7](#) du CCP)
- Démarche de réduction des déchets
- Démarche d'optimisation des livraisons (hubs logistiques, recours à un prestataire externe, etc.)

Cf. les [outils](#) développés par la ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour analyser les engagements et actions mises en œuvre par les soumissionnaires en matière d'environnement.

Des moyens de preuve devront être fournis!

### 3. Sollicitations & réponses apportées

---

Cas #1 :  
Fourniture de  
denrées  
alimentaires

## Réflexion sur la pondération des critères

- Pondérer les critères de qualité jusqu'à 50% voire 60% pour soutenir les démarches de qualité
- Contrebalancer le surcoût de l'achat de denrées plus qualitatives grâce à différentes démarches :
  - Réduction de la part carnée dans les menus ;
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
  - Formation du personnel (savoir mieux travailler les produits bruts, les plats végétariens) ;
  - Etc.

Source : [ADEME](#) et [AMF](#)

### 3. Sollicitations & réponses apportées

---

Cas #1 :  
Fourniture de  
denrées  
alimentaires

## Alimentation : quelques ressources utiles

- Exemple de [DCE](#) comprenant des dispositions environnementales
- [Fiches](#) par filière : comprendre la filière, connaître le cadre normatif, les acteurs, les leviers d'actions, etc.
- [Guides](#) d'aide à la rédaction de marchés publics en direct et en concédé
- [Site « Ma cantine »](#)
- En savoir plus sur [l'interdiction des plastiques](#)
- En savoir plus sur [le bien-être animal](#)
- Ressources bien-être animal de Welfarm:
  - [Vade-mecum du bien-être animal dans les marchés](#)
  - [Charte de bonnes pratiques](#)



Le café



# 3.

## **Sollicitations & réponses apportées**

**Cas #2 : Gestion des biodéchets**

# Les biodéchets : représentent 1/3 du contenu de la poubelle résiduelle des Français ([MTEC](#))

Biodéchets = « Déchets de cuisine et de table » + « Déchets verts

- Directive « déchets » 2008/98/CE.
  - Article 22: « Les États membres prennent des mesures, le cas échéant, et conformément aux articles 4 et 13, pour encourager la collecte séparée des biodéchets à des fins de compostage et de digestion des biodéchets (...) »
- Loi TECV (17 août 2015)
  - Article 70: « Le service public de gestion des déchets décline localement ces objectifs pour réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles après valorisation. A cet effet, il progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles »
- Directive (UE) 2018/851 du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2018
  - Article 20: « (...) Au plus tard le 31 décembre 2023 (...) les biodéchets soient soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets. »
- Loi AGEC (du 10 février 2020) Article 88 – Article L541-21-1 du code de l'environnement:
  - « Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. »

Pour tout savoir sur le cadre réglementaire, voir [La Réf](#)

## 3. Sollicitations & réponses apportées

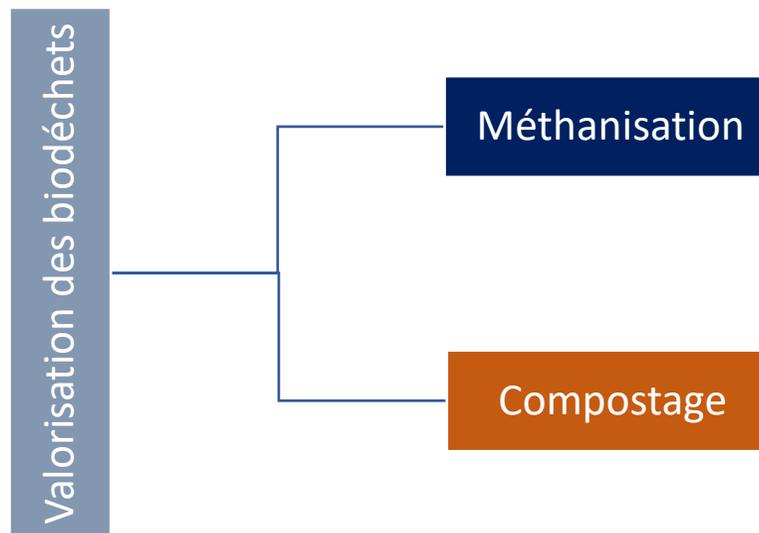
---

### Cas #2 : Gestion des biodéchets

### 3. Sollicitations & réponses apportées

## Dans la pratique

- Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de biodéchets (y compris les collectivités)
- Obligation de mise en place de moyens permettant le tri à la source des biodéchets – elle n’implique pas une obligation de résultats (Par ex. Flux d’emballages ou du verre) Par extension, cette obligation implique une obligation de valorisation du nouveau flux (local ou non)



---

Cas #2 :  
Gestion des  
biodéchets

- Les marchés publics ont été utilisés comme **levier** pour mettre en œuvre la disposition légale:
  - Marché public de prestation de fabrication, fourniture et livraison de composteurs en bois

# Présentation de la structure - Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Saverne

## 3. Sollicitations & réponses apportées

- Assure la collecte et le traitement des déchets ménagers
  - Exerce ses compétences pour le compte de 3 comcom :
    - Pays de Saverne
    - Hanau-La Petite-Pierre
    - Mossig et du Vignoble
- 76 communes regroupant environ 63 000 habitants



- Le Smictom a mis en place le tri à la source des biodéchets dès 2018, selon 3 modalités :
  - Compostage individuel (dès 2011)
  - Placettes de compostage partagé suivies par un maître-composteur
  - Collecte des biodéchets en apport volontaire (métha)

### Cas #2 : Gestion des biodéchets



# Marché – Prestation de fabrication, fourniture et livraison de composteurs en bois

## 3. Sollicitations & réponses apportées

- Marché réservé (Relance) – Accord-cadre à bons de commandes
  - Lot 1 : 300 à 400 litres
  - Lot 2 : 600 à 700 litres
- Trois prestations:
  - Proposition d'un modèle de composteur + technique d'assemblage
  - Fabrication et fourniture de composteurs en bois
  - Livraison des composteurs



### Cas #2 : Gestion des biodéchets

## Accompagnement

- Sourcing auprès des structures inclusives et de la Fibois (Filière forêt-bois)
- Proposition d'intégrer un critère environnemental (10%) avec les sous-critères suivants :
  - **Matière première** ☒ Labellisation du bois
  - **Fabrication** ☒ Type de traitement du bois (naturel, chimique...)
  - **Transport** ☒ Type de palettes lors de la livraison des composteurs
  - **Livraison** ☒ Type d'emballages
  - **Utilisation** ☒ Mesures d'accompagnement auprès des services du SMICTOM

### 3. Sollicitations & réponses apportées

## Contact

Chloé Vetter-Schmieden Eco-conseillère

Chargée de mission prévention et biodéchets

Téléphone (ligne directe): 03 88 02 21 81 – 07 48 85 43 81

Email: [c.vetter@smictomdesaverne.fr](mailto:c.vetter@smictomdesaverne.fr)

---

Cas #2 :  
Gestion des  
biodéchets

### 3. Sollicitations & réponses apportées

---

#### Cas #2 : Gestion des biodéchets

## Biodéchets : quelques ressources utiles

- [Kit de communication « déployons le tri à la source des biodéchets »](#) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Biodéchets [« réussir votre projet de tri à la source »](#) de l'ADEME
- [Tri à la source des biodéchets](#) de l'Institut national de l'économie circulaire (2018)
- [Obligation de tri à la source des biodéchets: où en est le droit français?](#) (2020) Zéro Waste France
- La généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024, Institut de l'Economie Circulaire (2023)

**Questions/réponses**





**Le café**



# Merci pour votre présence!

Donnez nous votre avis : <https://gipmaximilien.limesurvey.net/347787>

**Anaëlle MAZIN**  
anaelle.mazin@maximilien.fr

**Gabriel SUAREZ**  
guichetvert@relais2d.eu